

**Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage,
taille, élagage****Affichage au pilier public***A remplir par l'administration communale*

Date

20.03.2026 au 20.04.2026**Objet de la demande***A remplir par le demandeur*

Propriétaire

Dune Capital SA

Demandeur

Dune Capital SA

Adresse

Bd Forêt 28

Parcelle N°

3047

Type de demande

☐ Abattage☒ Elagage☐ TailleVégétation
concernée☐ Arbre isolé☐ Haie☒ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé

☐ Oui → N°

(voir plan de classement des arbres)

☒ Non

Essence(s)

Divers

Diamètre(s) du tronc

Divers

Hauteur(s) :

Divers

Etat sanitaire

DiversMotif de l'abattage /
élagage / taille

Par décision communale du 11.07.2022, Dune Capital SA s'est vu ordonner de « faire cesser immédiatement tous travaux (...) y compris des travaux d'entretien », sous menace de l'art. 292 CP.

Or, selon l'arrêt du TF du 11.09.2023, « il est douteux que cette décision revêtait une quelconque portée (...) la notification du présent arrêt rend sans objet le recours ».

L'entretien ayant été empêché près de 3 ans, des travaux conséquents s'imposent désormais, notamment dans le Secteur Sud-Ouest (cf. plan).

Nous invitons la Commune à se rendre sur place pour constater.

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Dune Capital SA Nom -
Adresse Rue St. Pierre 2
Téléphone 0213127227
Adresse e-mail info@ms-invest.ch

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom Antonio Nom Rodrigues
Société Rodrigues Ribeiro Paysages
Adresse Ch. du Buvelot 7, 1110 Morges
Téléphone +41792938234
Adresse e-mail info@rodrigues-paysages.com

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) _____

Essence(s) _____

Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

- ☒ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel + **DOSSIER HISTORIQUE**
☐ Photos de l'arbre actuel
☐ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

DUNE CAPITAL SA

Rue St-Pierre 2
1003 Lausanne
Tél. : 021 - 312 72 27
E-mail : info@ms-invest.ch

Lieu et date Lausanne le 27.02.2026

Signature _____

Tél. +41 21 721 37 00 - due@pully.ch
www.pully.ch